

COMMUNE DE LA BRUYERE

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

A M

.....

Madame,
Monsieur,

En application de l'article L 1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous portons à votre connaissance que 4 points supplémentaires ont été ajoutés à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal qui aura lieu le 28/6/2012 en la Maison communale de Rhisnes à 19 H 30 précises. Ils ont été déposés par Monsieur Soutmans, Conseiller Communal ECOLO.

Ils sont libellés de la manière suivante :

1. **TEC** : Suite aux modifications récentes des lignes et des horaires des TEC sur notre Commune, le Collège a-t-il reçu des demandes de citoyens et comment y-a-t-il répondu ?
2. **Permis d'exploiter des garages** : Après la rue de Suarlée à Rhisnes, un garage s'est ouvert à la rue des Ecoles à Villers. Quelles sont les règles que le Collège s'est fixé en la matière ?
3. **Permis de modification de relief** : Depuis peu, un terrain privé accueille à St Denis des entrainements de moto-cross ce qui, outre les nuisances sonores, a nécessité des aménagements du relief du terrain. Qu'est-ce que le Collège prévoit en pareil cas ?
4. **Fondation Rurale de Wallonie** : Au Cconseil précédent, il nous fut répondu que le Collège devait communiquer ses remarques à la FRW avant que (tous) les conseillers puissent obtenir le rapport des rencontres organisées par la FRW dans le cadre de l'Opération de Développement Rural. Aujourd'hui, pouvons-nous obtenir ce document ?

La Bruyère, le 25/6/2012

Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Y.GROIGNET

R.CAPPE